

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Luriecq, le jeudi 28 mars 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain LIMOUSIN, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie PANAZZA

Présents : Alain LIMOUSIN, Didier POMMIER, Christine MAGAUD, Pierre PONTVIANNE, Cédric BONHOMME, Nathalie PANAZZA, Jean Claude MAYEUX, Régine CHARRET, Bernadette EL ASRI, Yvette CREPET, Jean-Louis VRAY, Sylvain LEVET, Gaëlle DEAL, Véronique FAURE.

Représentés : Bernard ORIOL représenté par Régine CHARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 14 mars 2024, personnel, école, finances, travaux en cours, LFa, questions diverses.

APPROBATION DU PV DU 14/03/2024

Après lecture en séance du procès-verbal du 14 mars 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole, avec le consentement du Conseil Municipal, à un habitant de Luriecq présent à cette séance.

En effet, M. DIALLO, habitant du Cros Forêt, souhaite prendre la parole afin d'exposer des problèmes d'électrohypersensibilité (ce sujet étant inscrit à l'avant dernière place de l'ordre du jour). Monsieur DIALLO est une personne électrohypersensible et est le fondateur du Collectif 1815. Il demande à ce qu'une charte de bon voisinage soit établie et signée afin de limiter les expositions aux champs électromagnétiques. Il désire qu'une réunion publique soit organisée en avril 2024 afin d'expliquer à la population l'électrohypersensibilité, puis présenter en mai 2024 la charte de bon voisinage et enfin signer celle-ci le 16 juin 2024 avec les partenaires associés (Département, Loire Forez agglomération, Mairie de Luriecq, habitants...). Ouï cet exposé, le Conseil Municipal explique à Monsieur DIALLO que cette proposition va être étudiée mais qu'il n'y aura aucun débat, ni aucune décision prise, à cette séance. On demande à M. DIALLO de nous faire parvenir le projet de la charte.

Ce sujet a été évoqué lors de l'entretien avec le Sous-Préfet lors de la rencontre du 14 mars 2024.

PERSONNEL

- Pour rappel, les membres du Conseil Municipal ont décidé, lors de la séance du 1^{er} mars 2024, de proposer au Comité Social Territorial (CST) du CDG42, de passer trois agents (Pierre BAUDET, Jean-Luc ESCOT et Christelle MENU) « d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe » à « adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe ». Suite à la commission qui s'est tenue le 7 mars 2024, la mairie a reçu un avis favorable du CST pour ces trois agents. Le Conseil en prend acte et donne son accord à ces changements de grade.
- Un agent de l'école, embauché via l'association pour la Promotion de l'Emploi à Estivareilles, arrête prochainement son contrat. L'association sera de nouveau sollicitée afin de trouver un nouvel agent.
- Au vu des nécessités du service voirie, le temps de travail hebdomadaire de Monsieur Frédéric REVEILLE (embauché via l'association de la Promotion de l'emploi d'Estivareilles) va repasser à 35 heures début avril.

- Lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2023, il a été décidé à l'unanimité de verser la prime pouvoir d'achat aux agents de la mairie. La commune ayant reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial, il est nécessaire de prendre une délibération pour que les primes soient versées au mois d'avril 2024.

ECOLE

- Le Conseil d'école a eu lieu le 11 mars 2024. Les élues présentes à ce conseil font le compte rendu :
 - L'effectif pour la rentrée 2024 devrait être d'environ 110 élèves.
 - L'école de Luriecq est impliquée dans un dispositif annuel d'évaluation. Un rapport de cette évaluation participera à l'élaboration du prochain projet d'école.
 - Les élèves de CP ont été soumis à une seconde évaluation nationale en janvier.
 - Cinq séances piscine de 90 minutes concerneront les élèves de CP, CE1, CE2 et CM2.
 - L'école est engagée dans une démarche globale de développement durable (labellisation E3D). Des bacs recyclage sont en cours d'installation dans toutes les pièces de l'école.
 - Malgré une signalétique parfaitement lisible, la place « handicapé » est trop souvent indûment utilisée. Le Conseil déplore cette situation qui perdure.

FINANCES

Lors de la préparation du budget primitif, une rencontre a été organisée avec une conseillère aux décideurs locaux de la trésorerie de Montbrison. Il a été évoqué, entre autres, la capacité d'endettement de la commune : l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement permettrait un remboursement de la dette en trois ans et demi si aucun emprunt n'est contracté d'ici là. Cette durée nous met dans une position confortable qui permettra un avenir sans trop de difficulté financière.

• Compte administratif 2023

Fonctionnement : la section fait apparaître un excédent de 585 280,53 € qui est affecté comme suit :

- 300 280,53 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recette investissement 2024).
- 285 000,00 € en excédent de fonctionnement reporté.

Investissement : la section fait apparaître un excédent de 428 460,12 € qui sera repris en 2024.

Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité.

• Budget primitif 2024

Fonctionnement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 278 807,80 €.

Investissement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 230 472,53 €.

Les principaux chantiers sont : le pumphack, salle du théâtre, Clos du Tilleul.

• Vote des taux d'imposition 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 soit :

- Foncier Bâti : 32,21%
- Foncier Non Bâti : 47,37%
- Taxe d'habitation : 9,31%

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales. Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Aussi, après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité de maintenir ces taux.

• Subventions aux associations

Le budget prévisionnel est de 10 000 €.

Les subventions votées pour un montant total de 7 086,25 € sont attribuées à :

- Le Secours Populaire,
- Le collège privé de Saint Bonnet Le Château (voyages scolaires pour les élèves qui habitent la commune),
- L'association des donneurs de sang,
- Le football club Luriecquois,
- L'amicale des sapeurs-pompiers,
- Les restos du cœur,
- Le sou des écoles,
- Le comité d'animation.

D'autres subventions pourront être votées en cours d'année selon les demandes.

Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité.

• **Liste de non-valeur**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la trésorerie qui souhaite que soient présentés en non-valeur différents restes dûs pour un montant total de 62.48 €. Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'émettre en non-valeur ces restes dûs pour un montant total de 62,48 €. Une délibération est prise en ce sens.

TRAVAUX EN COURS

• **Salle du théâtre** : Les travaux ont commencé. Afin de faire le point sur l'avancée des travaux, des réunions de chantier auront lieu tous les mardis à 14h00 ; la première se tiendra le mardi 2 avril 2024.

• **Avancement projet pumtrack** : Suite à la mise en ligne de l'appel à projet ouvert par le service AMO (assistance à la maîtrise d'ouvrage), six entreprises ont répondu. Des compléments d'informations vont être demandés à certaines d'entre elles car des éléments sont manquants ou manquent de clarté. Une réunion sera fixée avec Monsieur KONIK du service AMO au retour de ces éléments pour étudier plus précisément les propositions de chaque entreprise. Pour rappel, les travaux devront commencer avant le 28 juillet 2024 pour pouvoir bénéficier de la subvention de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de 66 734,00 €.

Monsieur le Maire a visité le pumtrack de Savigneux. Les conseillers ont la possibilité d'aller le visiter également.

• **Défibrillateurs** : Les deux défibrillateurs ont été installés ; l'un à la salle ERA à l'extérieur, l'autre dans les vestiaires du foot.

• **Réfection des croix** : La réfection des croix est presque terminée.

LFA

• **Réunion du 13 mars 2024 : « présentation des travaux de rénovation de la STEP des Rivières »**
Les services de Loire Forez agglomération ont de nouveau étudié le projet de rénovation de la STEP des Rivières et ont présenté l'avant-projet des travaux aux élus de la commune. En effet, un complément d'étude avait été demandé afin de finaliser au mieux le projet. Les travaux devraient débuter en 2025.

• **Modification du PLU**

Dans le cadre de la procédure de modification du PLU communal de Luriecq, une évaluation environnementale sera peut-être réalisée. Cette évaluation est une démarche qui favorise la prise en compte de l'environnement par les documents d'urbanisme. Les services de LFA ont saisi la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) afin de savoir si cette étude est nécessaire car cela ajouterait un délai supplémentaire à la procédure de modification du PLU.

• **Rencontre avec le Sous-Préfet le 14 mars 2024**

Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré Monsieur le Sous-Préfet afin de lui exposer certaines problématiques rencontrées sur la commune. Suite à cette rencontre, les services de la Sous-Préfecture demandent un complément d'informations.

QUESTIONS DIVERSES

- Les locataires d'un des logements situés au 21 impasse du Théâtre (maison Boyer) sont partis le 7 mars 2024 et seront remplacés à partir du 1^{er} avril 2024. D'autres locataires, habitant au 47 place de l'Église (logement au-dessus de la médiathèque), vont partir le 8 avril 2024 et seront remplacés ce même jour.
- Comptoir de campagne est en liquidation judiciaire. Celui de Luriecq doit fermer dans les jours à venir. Le Conseil devra se positionner sur l'achat du matériel.
- Le bar/tabac a été racheté. Il devrait ouvrir courant mai 2024.
- Un courrier a été envoyé à un habitant de la rue du Fond du Bourg car des travaux ont été réalisés sans autorisation. La personne doit régulariser la situation au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 22h40.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 30 avril 2024 à 20h30.

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN

La secrétaire de séance :
Mme Nathalie PANAZZA

